

St Denis, le 26 Avril

2010

Madame & Mère,

Conformément au règlement intérieur de notre conseil municipal, j'ai l'honneur de vous poser la question suivante :

" la situation du parking place sous la préfecture
devient préoccupante : des éléments venant de l'étranger
se sont livrés à des déprédations et se livrent régulièrement à des faits inadmissibles, communément appelés "incivilités" (extorsions, vols) "

la situation de ce parking appelle donc les mesures suivantes :

- remise en forme régulière des parkings
dites coupe-feu

- réouverture et fermeture des portes, portes
 - entrées et sorties du parking avec des portes complètement fermées et closes et non plus par des simples barreaux
 - réparation des jointures des plaques pour en assurer l'étanchéité (en cas de pluie, l'eau pénètre jusqu'en 3^e sous sol et nécessite une digune de places)
 - amélioration de la sécurité par des vidéos de jour et de nuit assurés régulièrement par les polices municipale et nationale. Le premier se rendant ainsi plus utile que son 2^e et 3^e en ce qui concerne à verbaliser les voitures en simple stationnement
- Quel est votre sentiment sur ces propositions

Respectueusement

